

Webinaire « Financement et accompagnement de l'ESS : Découvrez ESSor Grand Est »

11 juillet 2025 – 10h30-12h

Avec les interventions de :



LE DISPOSITIF LOCAL
D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ESS
GRAND-EST



Financiers :



Cofinancé par
l'Union européenne



LA CHAMBRE RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE GRAND EST

- Elle regroupe **les entreprises et les réseaux de l'ESS en Grand Est** dans tous les domaines d'activité.
- Elle est **la voix de l'ESS** au niveau régional.
- Elle est **l'interlocutrice privilégiée des collectivités** en matière d'ESS.

LES 5 MISSIONS DE LA CRESS GRAND EST

**REPRÉSENTER ET
ANIMER**

FORMER

OBSERVER

DÉVELOPPER

PROMOUVOIR

L'ACTION DE LA CRESS C'EST AUSSI !



**LE DISPOSITIF LOCAL
D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ESS**
GRAND-EST



PROGRAMME

- **Présentation des fonctionnalités d'ESSOR**
- **Le Dispositif local d'accompagnement**
- **Dispositifs et AAP de la Région Grand Est pour l'ESS**
- **Dispositifs de France Active Grand Est**
- **La Médiation du crédit, par la Banque de France**
- **Questions & réponses**

*Posez vos questions dans le
chat !*



PRÉSENTATION D'ESSOR GRAND EST



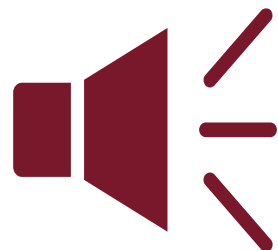
CYRINE DRIDI

**Stagiaire chargée d'animation et de l'alimentation de la
plateforme ESSor Grand Est**

ESSOR-GRANDEST.ORG



JE CHERCHE UN
ACCOMPAGNEMENT OU UN
FINANCEMENT



JE CONSULTE LES APPELS A
PROJETS

Financiers :



Cofinancé par
l'Union européenne



ESSOR GRAND EST

Le portail de l'accompagnement et du
financement de l'ESS En Grand Est



Le portail de l'accompagnement
et du financement de l'ESS sur le Grand Est

Depuis 2020

- **578 Appels à projets (dont 95 en cours)**
- **183 structures actives**
- **161 offres d'accompagnement**
- **55 offres de financement**

ESSOR GRAND EST

Le portail de l'accompagnement et du
financement de l'ESS En Grand Est



Le portail de l'accompagnement
et du financement de l'ESS sur le Grand Est



Je suis une structure de l'ESS ou un porteur de projet

- Je consulte les appels à projets.
- Je cherche un accompagnement ou un financement.



Je suis un acteur ressource :

- J'inscris ma structure et mes offres.

ESSOR GRAND EST

Le portail de l'accompagnement et du
financement de l'ESS En Grand Est



Le portail de l'accompagnement
et du financement de l'ESS sur le Grand Est



Je suis une structure de l'ESS ou un porteur de projet

- Je cherche un accompagnement ou un financement.

Rendez-vous sur « [je cherche un accompagnement ou un
financement](#) »

Filtrez votre recherche selon :

- Votre territoire
- Type de structure
- Phase du projet
- Domaine(s) d'activité(s)
- Type d'appui recherché

ESSOR GRAND EST

Le portail de l'accompagnement et du financement de l'ESS En Grand Est



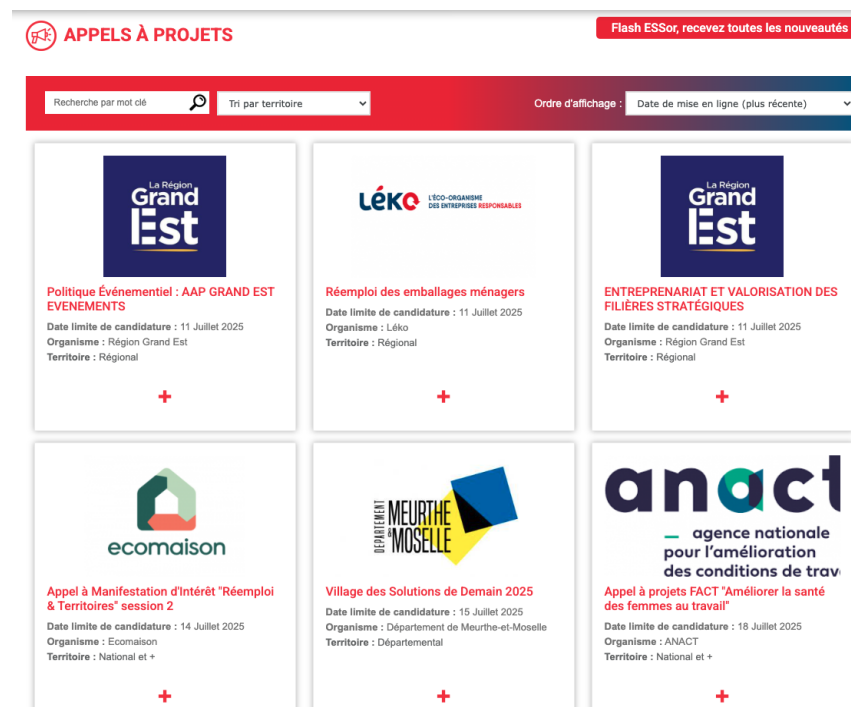
Le portail de l'accompagnement
et du financement de l'ESS sur le Grand Est



Je suis une structure de l'ESS ou un porteur de projet

- Je consulte les appels à projets.

Rendez-vous sur la plateforme [ESSor](#) et cliquez sur l'onglet dédié « [Je consulte les appels à projet](#) » .



ESSOR GRAND EST

Le portail de l'accompagnement et du
financement de l'ESS En Grand Est



Le portail de l'accompagnement
et du financement de l'ESS sur le Grand Est



Je suis un acteur ressource :

- J'inscris ma structure et mes offres.

- Rendez-vous sur la page d'accueil d'ESSor ;
- Cliquez sur "[Je m'inscris](#)"
- Créez votre compte sécurisé (**1 max/structure**) ;
- Remplissez le formulaire de présentation de votre structure ;
- Publiez vos offres d'accompagnement ou de financement ;
- **/!\ Mettez à jour les informations au fil de l'eau.**

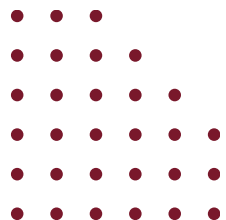
PRÉSENTATION DU DLA GRAND EST



LE DISPOSITIF LOCAL
D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ESS
GRAND-EST

FAUSTINE ALLARD

Coordinatrice DLA Régional Grand Est





LE DISPOSITIF LOCAL
D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ESS
GRAND-EST



cress
Chambre Régionale
de l'Économie Sociale
et Solidaire **Grand Est**



Dispositif Local d'Accompagnement en Grand Est



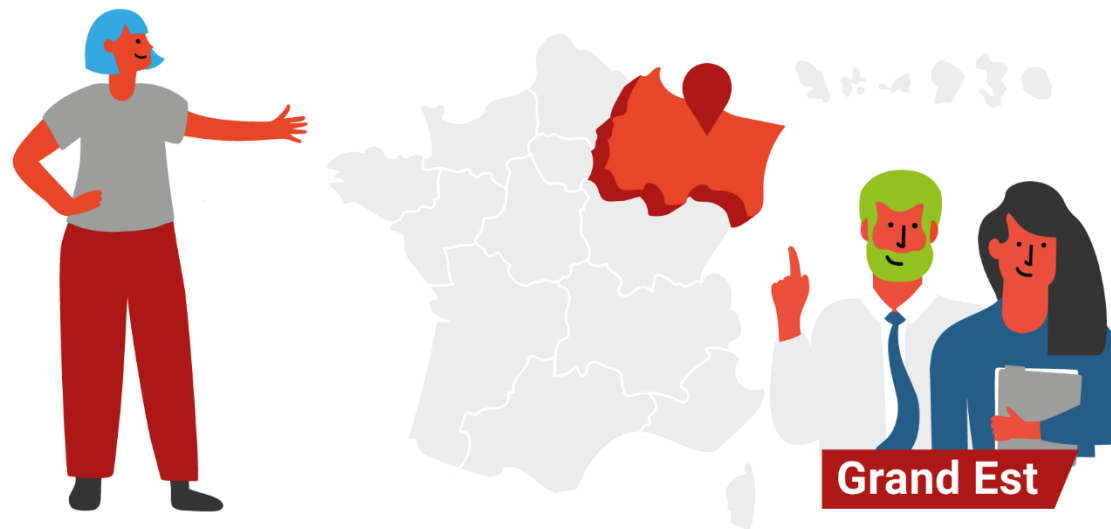
Cofinancé par
l'Union européenne



Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités



Le DLA, qu'est-ce que c'est ?



Dispositif Local d'Accompagnement

- **Dispositif** public créé en 2002
- Présent sur l'ensemble du territoire : porté **localement** par des acteurs de proximité
- **Accompagne** les structures d'utilité sociale dans le développement de leurs projets et de leurs emplois
- 1^{er} dispositif d'accompagnement de l'ESS en France

Pilotes régionaux

financeurs



Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités



non financeurs



Structures porteuses

Opérateurs DLA Départementaux

10 DLAD

8 opérateurs

Opérateur DLA Régional

1 DLAR

2 opérateurs en co-portage

➡ **Total : effectif de 23 chargés de mission DLA**

10 DLA Départementaux

1 DLA Régional





Le DLA, pour qui ?

Un **statut**
appartenant
à l'**ESS**

L'absence d'offres alternatives
d'accompagnement sur le
territoire

Entreprises relevant de l'ESS par leur nature juridique (loi ESS 2014)

- Associations
- Coopératives (SCOP, SCIC)
- Structures de l'IAE
- Entreprises commerciales agréées ESUS

Cœur de cible : petites et moyennes structures de l'ESS employeuses en consolidation et développement

Tout secteur d'activité



Le DLA, pour quoi faire ?

Enjeux principaux d'accompagnement
= accompagnement sur-mesure selon les besoins



Renforcer son **modèle économique**



Améliorer sa **stratégie**



Consolider ses **emplois**



Revoir sa **gouvernance** ou
son **organisation**



Développer ses **partenariats**

Exemples :

- Accompagnement au développement territorial
- Formalisation du projet stratégique ou associatif
- Diversification des financements
- Mutualisation d'un poste salarié
- Fusion/absorption
- Accompagnement au développement d'une activité



Le DLA, son parcours

- Accompagnement individuel
- Accompagnement collectif

+ instance du **Comité d'Appui**

*La mise en concurrence des consultants
intervient après validation du diagnostic
partagé par la structure accompagnée et
à la suite du comité*



+ 7 Centres de
Ressources DLA

*Appui sectoriel ou thématique
aux chargés de mission DLA,
production d'outils et formations*

Chiffres clés 2024, en Grand Est

5,19 jours
durée moyenne
des ingénieries
individuelles

95% des structures
accompagnées sont
associatives

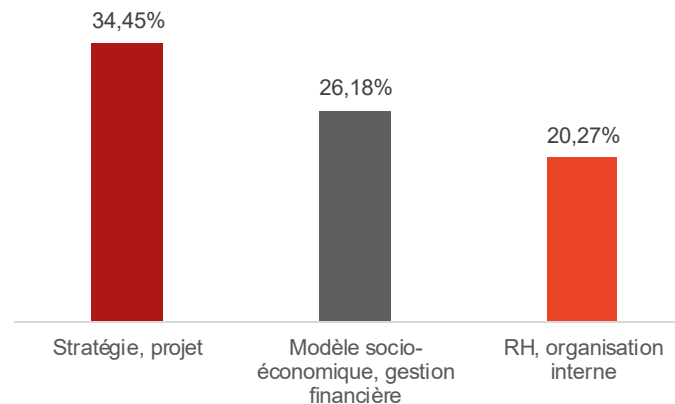
5 189€
coût moyen
des ingénieries
individuelles

710 structures
bénéficiaires du DLA
5 866 emplois

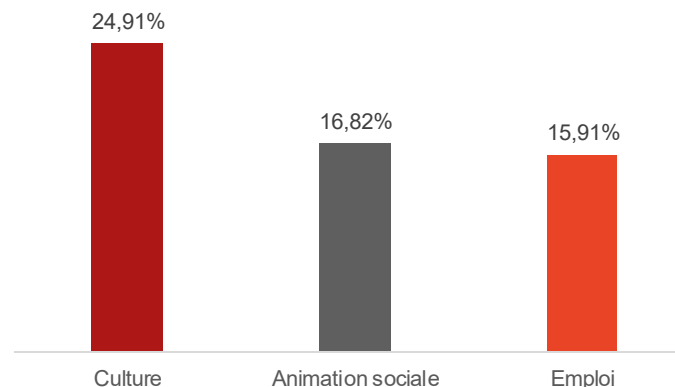
161
prestations de
conseil
commandées

+ de 80 Comités
d'Appui réunissant
l'écosystème

Top 3 des thématiques d'accompagnement :



Top 3 des secteurs d'activité des structures accompagnées :





Les indispensables DLA

- Démarche **volontaire et participative**
- Dynamique d'accompagnement au **changement**
- Accompagnement **personnalisé** et à **différentes phases de vie**
- Mobilise une **expertise** via des consultants
- **Coordination** des parcours en lien avec les autres acteurs du territoire
- Accompagne l'ESS dans ses **mutations**



Site dla-grandest :

<https://www.dla-grandest.org/>

Coordonnées des DLA en Grand Est :

<https://www.dla-grandest.org/coordonnees>

DISPOSITIFS ET AAP RÉGIONAUX POUR L'ESS



AUORE ROUSSELLE

**Chargée de Mission Conception, Evaluation des Politiques
Publiques**

Direction de la compétitivité de la Connaissance

Service Conception, Financement et Evaluation des Politiques
Publiques

PRÉSENTATION DES NOUVELLES AIDES RÉGIONALES À DESTINATION DES ENTREPRISES DE L'ESS

juillet 2025

LA FORCE D'UN TOUT

ALSACE
CHAMPAGNE-ARDENNE
LORRAINE

CONTEXTE ET ENJEUX

Décliner les orientations « Transition » et « Développement équilibré » du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) en :

- Intégrant la **transition environnementale** dans les projets d'investissements productifs des entreprises du Grand Est grâce à 3 nouveaux dispositifs d'aide à l'investissement
- Assurant un développement économique territorial équilibré dans la **logique du Pacte pour les ruralités** par 2 nouveaux dispositifs
- Soutenant **l'économie sociale et solidaire par de nouveaux dispositifs et ouvrir l'ensemble des dispositifs régionaux** de soutien à l'économie aux acteurs de l'ESS
- Soutenant la **promotion et le développement de l'entrepreneuriat sur les territoires**, en valorisant et en assurant la promotion des filières stratégiques par un nouveau dispositif

Intégrer les contraintes budgétaires qui s'imposent aux Régions

Objectifs

Soutenir la création nette d'emplois en CDI à temps plein au sein des associations du Grand Est sur le secteur non marchand dans les domaines du sport, de la culture et du patrimoine, de l'éducation populaire, de l'insertion sociale, du numérique et de l'environnement.

Public cible

Les associations dans les domaines du sport, de la culture et du patrimoine, de l'éducation populaire, de l'insertion sociale, du numérique et de l'environnement.

Les structures devront avoir un effectif inférieur ou égal à 10 Equivalents Temps Plein en CDI.

Caractéristiques des projets

- Les emplois de développement, de coordination ou d'encadrement de personnel résultant d'une création nette de poste en CDI
- Les emplois supports uniquement pour les structures n'ayant aucun salarié en CDI
- Les frais de formation aux enjeux environnementaux du salarié recruté sur des sujets en lien avec ses activités

Démarche et modalités d'aide

L'aide régionale peut être mobilisée uniquement sur un emploi à temps complet, dont les missions devront être réalisées sur le territoire du Grand Est.

L'aide FSE+ peut être cumulable et complémentaire à l'aide régionale.

AIDE À L'EMPLOI : Aide sur deux années d'un montant forfaitaire de 14 000 € :

1ère année : 50 % de l'aide, soit au maximum 7 000 €

2ème année : 50 % de l'aide, soit au maximum 7 000 €

AIDE À LA FORMATION « ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX » (RÉSERVÉ AU SALARIÉ BÉNÉFICIAIRE DE L'AIDE À L'EMPLOI) :

Montant plafond : 3 000 €

Taux : 50%

BONUS CUMULABLES:

- Salarié de moins de 26 ans ou plus de 50 ans : 3000 €
- Activité à finalité environnementale dans des secteurs ruraux* : 3000 €

Modalités de demande : Par téléprocédure au maximum 3 mois avant la création du poste et dans un délai maximal de 3 mois après la création du poste

Sources/Références

<https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/XXXXXX>

*Communes de densité 3, 5, 6 et 7 éligibles définies sur la base de la nomenclature INSEE

<https://www.insee.fr/fr/information/6439600>

Pilotage Région: Christine TISON: ess@grandest.fr

Objectifs

Accompagner la mise en œuvre opérationnelle de projets de développement des structures de l'économie sociale et solidaire porteuses d'activités ou de services du secteur marchand en soutenant tant les emplois dédiés que les investissements nécessaires à leur réalisation.

Public cible

- Les associations
- Les entreprises sous forme de SCOP ou SCIC
- Les structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE)
- Les entreprises commerciales de l'ESS
- Les entreprises adaptées et les ESAT

Caractéristiques des projets

Les projets devront s'inscrire dans une démarche de diversification ou de duplication ou de coopération / mutualisation.

Ils doivent permettre le développement de projets à visée économique (activités marchandes).

Ils devront avoir un impact positif sur le territoire, en particulier dans les zones rurales, contribuer à la continuité de la vie économique locale, répondre aux besoins spécifiques de ces territoires et améliorer leur attractivité.

Démarche et modalités d'aide

- **AAP 2025** : déposer un dossier avant démarrage du projet par téléprocédure
- **Dépenses éligibles** :
 - Les frais de personnel directement liés aux fonctions de pilotage du projet (de 0,5 à 1 ETP maxi)
 - Les frais de formation aux enjeux environnementaux du salarié recruté sur des sujets en lien avec ses activités
 - Les prestations de Com nécessaires à la promotion du projet
 - Les équipements et matériels de production neufs, reconditionnés ou d'occasion (Montant minimum d'investissement : 10 000 €)

Le soutien de la Région sur les dépenses de fonctionnement pourra être complété par la mobilisation de crédits du FSE+

- **Montant de l'aide (cumulée investissement et fonctionnement)** :
 - Plafond aide : 50 000 €
 - Taux : 30%

Aide complémentaire à la formation aux « enjeux environnementaux » (réservée au salarié bénéficiant de l'aide à l'emploi) : 50% dans la limite de 3 000 €

Sources/Références

Téléprocédure: <https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/projets-economie-sociale-solidaire/>

Pilotage Région : Clément FURLANETTO: ess@grandest.fr

Points d'attention

Liste des exclusions concernant les publics cibles et dépenses éligibles.

Le porteur devra impérativement solliciter et obtenir l'avis de l'EPCI à joindre dans leur demande.

Critères de sélection: les projets seront appréciés au regard des critères suivants :

- Impact sur l'emploi : nombre d'emplois créés ou impactés
- Impact sur le chiffre d'affaires de la structure
- Impact des investissements sur le positionnement du projet : nouveaux services/produits/marchés
- Impact des investissements sur le niveau de transformation et de mutation de l'outil de production : modernisation, intégration de nouvelles technologies ou innovations...
- Impact des investissements sur les conditions de travail des salariés : pénibilité, posture, temps...
- Impact des investissements sur l'environnement : niveau de consommation énergétique, niveau d'émission de gaz à effet de serre, procédé de fabrication...
- Impact économique et environnemental pour le territoire

Le projet de développement devra intégralement être réalisé dans les 24 mois suivant la décision d'attribution.

Objectifs

- Favoriser l'émergence de projets d'entreprise de production et de services sous statut coopératif
- Aider financièrement les futurs associés-salariés :
 - En amont d'une création ou d'une transformation d'entreprise ou d'association sous statut coopératif,
 - Dans le cadre d'une transmission ou d'une reprise d'entreprise

Public cible

Toute personne physique porteuse du projet résidant en région Grand Est ou sur un territoire en frontière limitrophe (salarié, bénéficiaire de minima sociaux, demandeur d'emploi, étudiant...) souhaitant adopter le statut d'associé-salarié au sein d'une société coopérative en émergence.

Caractéristiques des projets

Les bénéficiaires devront être au moins au nombre de deux futurs salariés-associés équivalent temps plein.
La subvention vise à consolider l'apport personnel du futur salarié-associé.

Démarche et modalités d'aide

L'aide régionale prend la forme d'une bourse individuelle accordée à chaque futur associé-salarié, dans les limites précisées ci-après :

Montant maximum :

- **3 000 €** dans le cadre d'une création ou d'une transformation pour les futures coopératives **dont le siège social se situe en milieu rural***
- **5 000 €** dans le cadre d'une transmission ou d'une reprise d'entreprise (quelle que soit la zone du Grand Est)

Plafond : limité au montant de l'apport personnel du salarié associé

Demande d'aide par téléprocédure, avant la date d'immatriculation de la future société. Les dossiers restés incomplets seront caducs 3 mois après leur dépôt.

La démarche des futurs salariés-associés peut être accompagnée par tout opérateur d'accompagnement à la création-reprise d'entreprise (tels que l'Union Régionale des SCOP Grand Est, un expert-comptable ou un cabinet privé...).

Sources/Références

*Communes de densité 3, 5, 6 et 7 éligibles définies sur la base de la nomenclature INSEE <https://www.insee.fr/fr/information/6439600>

Téléprocédure: <https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/ess-bourses-emergence-scop-scic/>

Pilotage Région: Nathalie MANSOURA: ess@grandest.fr

Objectifs

Soutenir toute activité ou service porté par des acteurs locaux, dans la mesure où ils contribuent au développement économique, à la création d'emplois et à l'innovation sociale (article 15 de la loi ESS)**

Répondre à de nouveaux besoins ou à des besoins mal couverts dans les zones rurales*

Public cible

Les TPE et PME, quelle que soit leur forme juridique.

Les associations, les sociétés coopératives (SCOP/SCIC) et les entreprises non-coopératives (article 1 de la loi ESS)**

Caractéristiques des projets

Projet développé en zone rurale*

Répondre à un besoin non ou mal satisfait sur le territoire (au niveau économique, social, sociétal, environnemental)

Proposer un service ou une activité nouvelle, combinant à la fois développement économique et innovation sociale

Favoriser la coopération entre partenaires et la logique participative

Présenter un caractère réaliste tant sur le plan technique que financier à moyen et long terme.

Démarche et modalités d'aide

- AAP 2025 : déposer un dossier avant démarrage du projet par téléprocédure

- Dépenses éligibles:

- Les frais salariaux du chef de projet (de 0,5 ETP à 1 ETP)

- La réalisation d'une étude complémentaire sur les impacts environnementaux du projet par un prestataire externe

- Les prestations de communication nécessaires à la promotion du projet (site internet, kakemonos, bannières, affiches, flyers...)

- Les équipements matériels et/ou de production nécessaires au développement du projet

- Montant de l'aide (cumulé investissement et fonctionnement) :

- Plancher d'aide : 10 000 €

- Plafond d'aide : 50 000 €

- Taux maximum : 50 %

L'aide régionale sera votée en une seule fois pour couvrir jusqu'à 2 années de démarrage du projet – Non renouvelable.

Sources/Références

<https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/XXXXXX>

*Communes de densité 3, 5, 6 et 7 éligibles définies sur la base de la nomenclature INSEE

<https://www.insee.fr/fr/information/6439600>

**Définitions dans la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'ESS

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000029313296>

Pilotage Région: Clément FURLANETTO: clement.furlanetto@grandest.fr

Points d'attention

Liste des exclusions concernant les publics cibles et dépenses éligibles.

Le porteur devra impérativement solliciter et obtenir l'avis de l'EPCI à joindre dans leur demande.

Critères de sélection: les projets seront appréciés au regard des critères suivants :

Analyse du portage et des ressources mobilisables au regard des exigences du projet :

- Ressources humaines et financières
- Entreprise impliquée ou engagée pour le développement durable
- Réalisation d'une étude de territoire ou d'un diagnostic

Les territoires ruraux sont définis par les degrés de densité 3, 5, 6 et 7 de la « grille communale de densité à 7 niveaux » de l'INSEE (petites villes, bourgs ruraux, rural à habitat dispersé, rural à habitat très dispersé)

Analyse du projet au regard des marqueurs de l'innovation sociale retenus par la Région

- Intérêt pour le territoire et retombées attendues du projet au regard de la problématique territoriale à résoudre
- Complémentarité de l'innovation sociale avec les dispositifs et structures locales existantes
- Viabilité économique / effet levier et caractère incitatif de l'aide
- Impact économique : projet à création potentielle d'emplois non délocalisables (un emploi CDI minimum à 3 ans), coûts évités...
- Impact social du projet et les indicateurs qui ont été mis en place pour le mesurer
- Impact environnemental s'inscrivant dans l'un des Objectifs de Développement Durable

Objectifs

Soutenir la promotion et le développement de l'entrepreneuriat sur les territoires, en valorisant et en assurant la promotion des filières stratégiques de la région qui contribuent à l'attractivité ou au rayonnement du territoire

Public cible :

les associations, les collectivités territoriales, les chambres consulaires, les structures de droit privé en charge de la mise en œuvre de manifestations de promotion et de valorisation de l'économie régionale

Caractéristiques des projets

Les événements organisés sur les territoires concernant :

- Entrepreneuriat : Manifestations de sensibilisation et de promotion de l'entrepreneuriat qui rassemblent plusieurs partenaires de l'écosystème et sont ouvertes au grand public
- Filières stratégiques : Manifestations de valorisation des filières/secteurs prioritaires

Démarche et modalités d'aide

Les dépenses éligibles :

- Les frais de location de salle et de matériel d'exposition ;
- Les frais de communication et de publicité ;
- Les frais d'animation.

Montant de l'aide:

- Montant minimum de dépenses éligibles : 6 000 € HT
- Plafond aide : 10 000 €
- Taux maximum d'aide : pour un événement situé en milieu rural* : 50%
- Taux maximum d'aide pour un événement situé en milieu urbain : 30%
- Bonus Eco-responsabilité : 1 500 €

Modalités de demande : Par téléprocédure avant le démarrage du projet

- Pour les événements prévus au 2ème semestre 2025, le dépôt des dossiers entre le 5 juin et 11 juillet 2025
- Pour les événements prévus au 1er semestre 2026, le dépôt des dossiers entre le 1er octobre et le 15 novembre 2025

Sources/Références

*Communes de densité 3, 5, 6 et 7 éligibles définies sur la base de la nomenclature INSEE <https://www.insee.fr/fr/information/6439600>

Téléprocédure: <https://www.grandest.fr/appele-a-projet/grand-est-evenement-entrepreneuriat-valorisation/>

Pilotage Région: Christine TISON: evenements.entrepreneuriat.filières@grandest.fr

Lancement

- 1^{ère} session du 5/06/25 au 11/07/2025
- 2^{ème} session du 01/10/2025 au 15/11/2025

Points d'attention

Principe de sélection des projets :

Les projets seront appréciés au regard des critères suivants :

- Equilibre du plan de financement prévisionnel au regard du projet et de son modèle économique en particulier la **diversité des ressources** ;
- Adéquation entre le porteur du projet et la nature de l'évènement ;
- **Rayonnement** de l'évènement, évalué selon le périmètre géographique des visiteurs de l'évènement : local, départemental, régional, international ;
- Mobilisation de différents acteurs liés à la thématique, ou la filière de l'évènement (institutionnels, privés...) ;
- **Implication des collectivités** au travers d'un soutien financier (co-financement), technique ou matériel ;
- Intégration des **enjeux environnementaux** dans l'organisation de l'évènement : évènement écoresponsable certifié ou labélisé.

Filières stratégique:

- Solutions, technologies et équipements pour la transition industrielle (performance des process, développement du capital humain, IA appliquée) ;
- Recyclage et fonctionnalisation des matériaux pour l'industrie et la construction ;
- Solutions pour une gestion durable et intelligente de la ressource en eau et la prévention des risques ;
- Gestion durable et intelligente des autres ressources naturelles ;
- Cyber sécurité ;
- Molécules et matériaux biosourcés ;
- Performance des systèmes énergétiques ;
- Biotechnologies médicales ;
- Numérique, dont IA, pour la santé ;
- Dispositifs médicaux ;
- Solutions et équipements pour la décarbonation des mobilités (filière automobile) et les mobilités douces ;
- Solutions et technologies pour la construction durable et la sobriété énergétique des bâtiments.

Politique Transition écologique : CHEQUE TRANSITION DU TISSU ECONOMIQUE

Objectifs

Accompagner les acteurs économiques vers la transition écologique. Trois objectifs sont ainsi visés :

- Favoriser l'économie circulaire, réduire la production de déchets
- Réduire la facture énergétique
- Favoriser la mobilité durable, diminuer le recours aux énergies fossiles

Public cible

Entreprises de moins de 20 salariés : Sociétés ou entreprises individuelles, notamment les artisans et commerçants, SCOP / SCIC, Structures d'Insertion par l'Activité Economique, Entreprises Adaptées, Etablissements et Services d'Aide par le Travail

Caractéristiques des projets

- L'acquisition de véhicules utilitaires légers propres* permettant de réduire la consommation d'énergie fossile ;
- L'acquisition d'équipement permettant le tri, l'optimisation de la gestion et de la réutilisation des déchets ainsi que la réduction et le réemploi des emballages ;
- Les investissements permettant de réduire la facture d'énergie par la diminution de la consommation énergétique et/ou le remplacement de l'équipement de production d'énergie par une source d'énergie renouvelable.

Démarche et modalités d'aide

Application au
01/11/25

Investissements éligibles :

- **Réduction de la facture énergétique** : Vitrine réfrigérée, Armoire réfrigérée, Congélateur, Surgélateur, acquisition et pose de système d'éclairage intelligent
- **Mobilité** : véhicules utilitaires légers électriques, GNV, hydrogène ou flexfuel de série, vélo-cargos à usage utilitaire : biporteur, triporteur ou quadricycle
- **Economie circulaire** : équipement permettant le tri, l'optimisation de la gestion et de la réutilisation des déchets, l'acquisition de matériel pour le réemploi des emballages

Montant de l'aide :

- Un établissement ne peut bénéficier du chèque qu'une seule fois
- Montant minimum d'investissement éligible : **4 000 € HT**
- Plafond aide : **10 000 €** - la part de l'aide dédiée à l'acquisition de véhicules propres ne pourra dépasser **5 000 €**
- Taux : **50%**

Modalités de demande:

Par téléprocédure dans les 4 mois suivants l'acquittement de la facture

Les dossiers restés incomplets seront caducs 3 mois après leur dépôt

Sources / références

<https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/XXXXXX>

* Les véhicules devront être référencés dans la liste suivante :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051430552>

Pilotage Région: Lianne WILLENBROCK: Lianne.willenbrock@grandest.fr

Objectifs

Renforcer la compétitivité des entreprises par la **modernisation et la transformation de leur outil productif**, en intégrant les enjeux de transition environnementale et énergétique

Public cible

Sont éligibles :
Les TPE, PME et ETI relevant des secteurs de l’industrie, des services à l’industrie, de l’artisanat productif, de l’économie sociale et solidaire (SCOP, SCIC, entreprises d’insertion, entreprises adaptées, ESAT)

Caractéristiques des projets

Les projets d’investissements **productifs** tels que :

- Le remplacement / la modernisation des outils productifs
- Le développement de nouvelles activités, le renforcement des capacités de production

Démarche et modalités d’aide

- Transmettre une déclaration d’intention avant démarrage du projet
- Sur invitation de l’instructeur, déposer un dossier dans les 4 mois par téléprocédure
- En amont, renseigner la grille d’impact environnemental sur une plateforme dédiée

	Section : investissement		
	Très Petite Entreprise (TPE) : moins de 10 salariés	Petites et Moyenne Entreprise (PME) : de 10 à 249 salariés	Entreprise de Taille Intermédiaire (ETI) : de 250 à 4999 salariés
Nature	Subvention	Subvention	Subvention
Taux de base	10% +15% en zone AFR	10%	5% (étendu à 10% pour les ETI dont la tête de groupe a son siège et ses fonctions de direction localisées sur le territoire régional)
Taux maximum d’aide	20% +15% en zone AFR	20%	10% en zone AFR
Plafond d’aide	40 000 €	200 000 €	100 000 €
Montant minimum d’investissement éligible	10 000 €	100 000 € (dans la limite de 1 M€)	100 000 € (dans la limite de 1 M€)

Concerne les projets dont les dépenses éligibles sont limitées à 1 M€
Le taux de base est systématiquement appliqué à l’ensemble des projets. Il peut faire l’objet d’une majoration en fonction de l’intérêt présenté par le projet.

Sources/Références

<https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/XXXXXX>
Pilotage Région: Didier Vidal-Banos: investissements.productifs.durables@grandest.fr

CRESS Grand Est

Animation gouvernance Economie Sociale et Solidaire, conférences régionales
Observatoire Economie Sociale et Solidaire
Recensement écosystème d'accompagnement
Promotion Economie Sociale et Solidaire

France Active Grand Est

Accompagner les porteurs et entreprises dans les montages financiers

Dispositif local d'accompagnement

Accompagner les entreprises dans leur projets de développement ou difficultés
Soutenir l'emploi dans l'ESS

Fabriques à Projets d'Utilité Sociale

Accompagner la création d'activités économiques utiles pour les territoires
Faire émerger des activités socialement innovantes

Initiatives Durables

Accompagner les entreprises vers les transitions notamment via la RSE

URSCOP

Accompagnement à la création/reprise d'entreprises (SCOP/SCIC)

IAE Grand Est

Accompagner le développement d'activités des SIAE
Mise en réseau des SIAE

Facilitateurs

Accompagner les acheteurs publics vers les clauses sociales
Favoriser l'accès des SIAE à la commande publique et développer de nouveaux marchés

Contact

Pilotage Région: Xavier RIHAY: xavier.rihay@grandest.fr

DISPOSITIFS DE FINANCEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT

FRANCE **ACTIVE**

Les entrepreneurs engagés

GRAND EST

FRÉDÉRIQUE CHOULEUR

Responsable régionale
France Active Grand Est



FRANCE ACTIVE

Les entrepreneurs engagés

GRAND EST

**Un acteur du
financement et de
l'accompagnement des
structures de l'ESS**

FRANCE ACTIVE

Les entrepreneurs engagés

GRAND EST

France Active en Grand Est

Un acteur de proximité

« Chez France Active en Grand Est nous avons la conviction que *les entrepreneurs ont entre leurs mains les solutions aux défis d'aujourd'hui et de demain*

Nous les soutenons dans leur parcours pour construire une société plus juste, plus durable et plus égalitaire »

60

SALARIÉS

180

BÉNÉVOLES

3

ASSOCIATIONS
TERRITORIALES

11

POINTS D'ACCUEIL



Nos missions



Des solutions pour les entrepreneurs qui portent un projet d'utilité sociale

ÉMERGENCE & INCUBATION

Vous aider à concrétiser votre projet et structurer votre prévisionnel

CRÉATION

Comprendre votre projet et le sécuriser pour accélérer création ou la reprise de votre structure

DÉVELOPPEMENT

Vous aider à passer un cap, renforcer votre utilité sociale, développer votre projet ou rebondir



Les outils de financement

Pourquoi ?

Renforcement de la trésorerie : Aide pour surmonter un décalage de trésorerie en attendant le paiement de subventions ou de contrats

Financement d'équipements : Achat de matériel informatique, d'équipements spécifiques pour des ateliers de production

Achat de véhicule : Financement de l'achat d'un véhicule utilitaire ou de transport

Réalisation de travaux de rénovation : Financement de travaux de rénovation ou d'aménagement (accessibilité, performance énergétique...)

Renforcement des fonds propres : Pour améliorer la solidité financière de votre structure

Développement de nouveaux projets : Soutien à la création de nouveaux services ou produits (ex : ouverture de nouveaux ateliers, ou lancement d'une nouvelle activité)

Financer et
sécuriser
son projet

3 outils de financement

La garantie Bancaire



Le prêt L'investissement



Le financement participatif



Des outils combinés à du conseil, de la mise en réseau, un suivi

3 outils de financement

La garantie Bancaire



***Pour faciliter l'accès au prêt
bancaire***

- > *Toutes les structures de l'ESS employeuses*
- > *Couverture : de 50% jusqu'à 80%*
- > *Montant max du prêt : 200 K€*

Des outils combinés à du conseil, de la mise en réseau, un suivi

3 outils de financement

Le prêt L'investissement



**Pour financer
Des investissements
Du BFR**

- > Toutes les structures de l'ESS employeuses
- > Montant : de 5 K€ à 200K€ (voire +)
- > Durée de 1 an jusque 10 ans
- > Taux d'intérêt de 0% à 4%

Des outils combinés à du conseil, de la mise en réseau, un suivi

Financer et
sécuriser
son projet

3 outils de financement



Le financement participatif



**Pour créer des
coopérations**

- > En Alsace et en Lorraine
- > Pour des projets qui démarrent ou se développent avec un impact sur le territoire
- > Triple abondement : citoyen + collectivité + entreprise
- > www.okote.fr

Financer et
sécuriser
son projet

Comment ?

3 outils de financement

La garantie Bancaire



*Pour faciliter l'accès au prêt
bancaire*

- > Couverture : jusqu'à 80%
- > Montant max du prêt : 200 K€

Le prêt L'investissement



*Pour financer
Des investissements
Du BFR*

- > De 5 K€ à 200 K€ (où +)
- > Taux : 0% à 4%

Le financement participatif



*Pour mobiliser
Créer des coopérations*



<https://www.okote.fr>

Des outils combinés à du conseil, de la mise en réseau, un suivi



Les accompagnements

Des accompagnements

Le DLA



LE DISPOSITIF LOCAL
D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ESS

Conseils et mise à
disposition d'outils

La montée en
compétences

La formation



Programme de renforcement des compétences des dirigeants sociaux

6 thématiques clefs



<https://franceactive-grandest.org/se-former/>





FORMATION

Construire son modèle économique d'utilité sociale



La formation Construire son modèle économique d'utilité sociale vous aidera à mieux comprendre l'importance d'une stratégie d'utilité sociale. Vous saurez identifier les éléments clés de votre modèle économique et l'aligner avec votre stratégie grâce à une analyse de votre environnement, de votre positionnement et de vos moyens. Cela vous permettra d'équilibrer votre modèle, de renforcer votre stratégie et d'anticiper d'éventuelles difficultés.

Pourquoi suivre cette formation ?

Les modèles économiques des structures de l'ESS sont au cœur des enjeux actuels. Face aux mutations écologiques, à la digitalisation et aux évolutions des modes de financement, il est essentiel d'adapter son modèle pour assurer la pérennité de son projet. Cette formation vous apportera des outils concrets pour structurer un modèle économique solide, en cohérence avec vos objectifs. Vous apprendrez à évaluer la viabilité financière de votre structure, à anticiper les défis et à identifier des solutions pour garantir un impact social durable.

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- > Élaborer une stratégie d'utilité sociale liée à son modèle économique.
- > Évaluer la cohérence de ce modèle.
- > Identifier les composantes d'un modèle économique d'utilité sociale.
- > Analyser son environnement et ses impacts sur la stratégie.
- > Suivre les évolutions de l'environnement.
- > Comprendre les liens entre positionnement stratégique, environnement et modèle économique.
- > Construire un positionnement stratégique cohérent.
- > Déterminer les moyens nécessaires à sa mise en œuvre.
- > Avoir les clés pour définir un plan d'action et une feuille de route



Parcours hybride :

- 1,5 jours de formation
10 heures composées de :
- 1 e-learning
 - 1 journée en présentiel
 - 1 demi-journée distanciel



682,50 €

Pour les associations et entreprises solidaires avec un budget < à 250ke

ou

832,50 €

Pour les associations et entreprises solidaires avec un budget > à 250ke

Financements possibles via l'OPCO, l'employeur ou fonds propres



- | | |
|------------------------|---|
| 51 - Reims | 06/11 en présentiel
14/11 matin en visio |
| 54 - Nancy | 06/11 en présentiel
14/11 matin en visio |
| 67 - Strasbourg | 04/11 en présentiel
14/11 matin en visio |

Inscription auprès de votre référent
(cf. p. 7)

Plus d'infos sur franceactive.org



FORMATION

S'approprier sa démarche d'évaluation de l'impact social - Démarche VISES



La formation S'approprier sa démarche d'évaluation de l'impact social - Démarche VISES vous permettra de mieux comprendre et de mieux faire comprendre la plus-value qu'apporte votre activité à la société. Grâce à cette formation vous apprendrez comment évaluer l'impact de votre projet à partir d'une démarche structurée, et vous serez soutenus pour la mettre en place. L'objectif est de remettre le projet social au cœur du développement de la structure grâce à un travail collectif impliquant les parties prenantes.

Pourquoi suivre cette formation ?

L'évaluation de l'impact social est un enjeu clé dans l'économie sociale et solidaire (ESS), tant pour les porteurs de projets que pour les pouvoirs publics, dans un contexte d'optimisation des ressources et d'amélioration des politiques publiques. Toutefois, elle reste complexe et coûteuse, avec de nombreuses méthodes, ce qui rend difficile son appropriation par les acteurs de l'ESS. Pourtant, cette évaluation est essentielle pour le pilotage et la valorisation des structures. VISES a pour ambition de rendre cette évaluation accessible aux structures engagées.

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Comprendre ce qu'est l'évaluation de l'impact social et ses enjeux
- Savoir mobiliser ses parties prenantes autour de cette question
- S'outiller pour mener l'évaluation de manière autonome
- Mener la démarche d'évaluation d'impact social
- Être sensibilisé à la valorisation des résultats de cette étude en interne et en externe
- Evaluer et mettre en place un suivi afin d'inscrire la démarche dans un processus d'amélioration continue



30 heures de formation :
8 demi-journées
sur 9 mois



2500€
soit 312,50€/séance

Financements possibles via l'OPCO,
l'employeur ou fonds propres



51 - Reims Lancement le 09/10

54 - Nancy Lancement le 14/10

67 - Strasbourg Lancement le 06/11

Inscription auprès de votre référent
(cf. p. 7)

Plus d'infos sur franceactive.org

Contacts



FRANCE ACTIVE
Les entrepreneurs engagés
ALSACE



FRANCE ACTIVE ALSACE
11, route de la Fédération - 67100 Strasbourg
03 88 32 03 18

FRANCE ACTIVE
Les entrepreneurs engagés
CHAMPAGNE-ARDENNE

FRANCE ACTIVE CHAMPAGNE ARDENNE
14, avenue Hoche - 51100 Reims
03 26 87 68 15

FRANCE ACTIVE
Les entrepreneurs engagés
LORRAINE

FRANCE ACTIVE LORRAINE
5 Rue Jacques Villermay - 54000 Nancy
03 83 29 26 17

franceactive-grandest.org



France Active Alsace
France Active Lorraine
France Active Champagne-Ardenne

LA MÉDIATION DU CRÉDIT AUX ENTREPRISES

MIREILLE CUNY – ADJOINTE RESPONSABLE SERVICE DES ENTREPRISES

1. Le Médiateur du crédit

- La mission
- Les équipes

2. Une démarche simple et accessible à tous

- Les entreprises éligibles
- La saisine du Médiateur du crédit

1 - LE MÉDIATEUR DU CRÉDIT

LA MISSION

■ Une mission fondée sur un accord de place signé par :

- le ministère de l'économie et des finances,
- la Banque de France,
- l'Institut d'émission des départements d'Outre-mer et l'Institut d'émission d'Outre-mer,
- la Fédération bancaire française
- l'Association française des sociétés financières

→ « *Pendant la durée de la médiation, les établissements s'engagent à maintenir les lignes de financement de court et moyen terme et de garantie allouées aux entreprises et à ne pas demander de garanties supplémentaires sur ces lignes* »

■ Ne laisser aucune entreprise seule face à ses problèmes de trésorerie ou de financement

- Examiner la situation financière de chaque entreprise éligible
- Rapprocher les positions et élaborer les solutions adaptées

1 - Le médiateur du crédit

LES EQUIPES

- **1 médiateur national du crédit**
- **105 médiateurs départementaux** : les directeurs de la Banque de France et leurs équipes qui gèrent le dispositif de proximité
- **700 Tiers de Confiance de la Médiation (TCM)** bénévoles désignés sur l'ensemble du territoire pour accompagner les entreprises dans leurs démarches vers la Médiation.



2 – UNE DEMARCHE SIMPLE ET ACCESSIBLE A TOUS

LES ENTREPRISES ELIGIBLES

- **Un principe directeur**

- La Médiation du crédit est ouverte aux entreprises dès lors que leurs établissements financiers refusent un financement lié à une activité professionnelle
- La Médiation est aussi accessible aux entreprises qui rencontrent des difficultés d'assurance crédit
- Depuis 2018, **les associations, fondations, entrepreneurs sociaux et coopératives membres de l'ESS** peuvent bénéficier d'une médiation lorsqu'il existe pour ces structures un « **enjeu en termes d'emploi** »

- **Une procédure ouverte à tous**

- Chef d'entreprise, auto-entrepreneur, artisan, commerçant, profession libérale, créateur, repreneur...
- À l'exception des particuliers et des sociétés en liquidation

2 – UNE DEMARCHE SIMPLE ET ACCESSIBLE A TOUS

LA SAISINE DU MEDiateur DU CREDIT

- **L'entreprise est prête à saisir le Médiateur**
 - Elle réunit les éléments d'information concernant sa situation financière, ses besoins de financement ou de trésorerie insatisfaits et elle complète le dossier de médiation en ligne sur le site :
<https://mediateur-credit.banque-france.fr>
- **L'entreprise souhaite être accompagnée dans sa démarche**
 - Elle sollicite l'assistance d'un Tiers de Confiance de la Médiation de son choix, dans son département en appelant le :

3414 (numéro gratuit)

Le portail www.mesquestionsdentrepreneur.fr

 **Mes questions d'entrepreneur**
Le portail national de l'éducation économique, budgétaire et financière pour les entrepreneurs

Rechercher  





Créer une entreprise

Aides à la création, financement, statuts juridiques, formations, assurances, fiscalité, comptabilité



Gérer une entreprise

Relation client, fournisseurs, banques, comptabilité, trésorerie, RH, assurances, impôts et taxes, système d'information



Développer une entreprise

Innovier, se développer à l'international, digitaliser, diversifier, RSE, croissance externe, financement



Reprendre, transmettre, cesser

Trouver un repreneur, évaluer son entreprise, anticiper et préparer sa transmission/cession



Surmonter des difficultés

Aides, évaluer sa situation, initier une procédure, faire face à un refus de financement, régler les litiges, rebondir



Espace enseignants - accompagnateurs

Jeu #Aventure Entrepreneur, ateliers et vidéos pédagogiques, supports de communication

MICROENTREPRISE, TPE, PME
Contacter votre Correspondant ➔

START-UP
Contacter votre Correspondant ➔



MERCI POUR VOTRE ATTENTION
!

DES QUESTIONS ?

CONTACT :

essor-ge@cress-grandest.org



cress-grandest.org

QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION



cress
Chambre Régionale
de l'Économie Sociale
et Solidaire **Grand Est**

cress-grandest.org